

Fiche mémo

Pourquoi est-ce important d'implanter la gestion des actifs ?

Les actifs municipaux représentent une valeur de remplacement de plus de 200 milliards de dollars au Québec seulement. Les dépenses totales en infrastructures municipales étaient évaluées à près de 30 milliards entre 2008 et 2014. Le déficit d'investissement pour sa part, était évalué à 34,2 milliards en 2011 et les projections les plus optimistes prévoyaient qu'il continuerait de croître malgré les investissements des municipalités et l'aide des gouvernements supérieurs.

La situation à laquelle les municipalités sont confrontées n'est pas unique au Québec. Elle est semblable au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Les municipalités gèrent de nombreux actifs d'infrastructures qui requièrent des investissements majeurs pour les remettre à niveau. Ces dernières auront de nombreux défis à relever face aux changements climatiques, en termes de demande future et d'adaptabilité à la fois des infrastructures et des gestionnaires publics.

On reconnaît que la gestion des actifs fait maintenant partie des meilleures pratiques dont peuvent disposer les élus et les gestionnaires municipaux. Elle met à leur disposition les outils pour améliorer la gestion des infrastructures, minimiser les risques de défaillance des actifs et contribuer ainsi à fournir des services sécuritaires et durables aux citoyens. Elle permet également une meilleure planification de l'entretien et du maintien des actifs municipaux en mettant l'accent sur des investissements qui sont réalisés en accord avec les objectifs stratégiques de la municipalité.

L'adhésion au processus de gestion des actifs et l'adoption des outils et méthodes par les gestionnaires permettent aux élus de prendre de meilleures décisions, basées sur une connaissance plus approfondie de l'état et de la performance des actifs, ainsi que sur les risques encourus pour la livraison des services aux citoyens.

En adoptant les pratiques de la gestion des actifs dans leur municipalité, les élus seront en mesure de démontrer plus de transparence dans leurs décisions et d'assumer avec responsabilité leur rôle d'administrateurs des biens collectifs. Ils disposeront de plus d'informations pour leur reddition de comptes auprès des citoyens et des gouvernements supérieurs et cela quelle que soit la dimension



de la municipalité. Les responsabilités de transparence et d'imputabilité sont les mêmes pour tous les élus.

M-E Desbiens, ing., consultante pour le CERIU
Fiche # 2

Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.

